

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

A R R E T E

fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2020

La ministre de la transition écologique,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonction de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

VU l'arrêté du 31 octobre 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2019 fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté du 19 novembre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 27 mai 2020 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté du 3 mars 2020 fixant, au titre de l'année 2020, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès par concours au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2020 fixant la liste des candidats déclarés admissibles, au titre de l'année 2020, à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 28 juillet 2020,

ARRETE

Article unique - Sont déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2020, les huit candidats dont les noms suivent classés par ordre de mérite :

	CIV.	NOM	PRENOM
1	M.	EIBENBERGER	DAVID
2	M.	BARREAU	ERIC
3	Mme	DUDOUYT	FRANCOISE
4	M.	BALLAND	PIERRICK
5	M.	FEVRIER	LOIC
6	M.	DE COMITE	NICOLAS
7	Mme	FAUCONNIER	MANON
8	M.	JANY	JOHAN

Fait le **17 AOUT 2020**

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR